

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, consultez immédiatement votre courtier, votre conseiller bancaire, votre conseiller juridique, votre comptable, votre interlocuteur privilégié au sein de la banque ou tout autre conseiller professionnel.

BLACKROCK GLOBAL FUNDS

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B6317

Le 25 octobre 2017

Cher Actionnaire

BGF Renminbi Bond Fund

Numéros ISIN : LU0969580058, LU0679940949, LU0679941327, LU0679941160, LU0690034276, LU0679941673, LU0683062482, LU0683067010, LU0827885731, LU0719319435, LU0683067952, LU0764816798, LU0803752129, LU1260044604

Le conseil d'administration (les « Administrateurs ») de BlackRock Global Funds (la « Société ») vous fait parvenir la présente lettre afin de vous informer des changements suivants qu'il propose d'apporter au Compartiment BGF Renminbi Bond Fund (le « Compartiment »).

Les changements apportés dans cette lettre prendront effet le (ou aux alentours du) 8 décembre 2017 (la « Date d'effet ») et ladite lettre tient lieu d'avis aux actionnaires concernant les faits indiqués ci-dessous.

Les termes qui ne sont pas définis dans ce document ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus (disponible sur www.Blackrock.com).

Modifications apportées au Compartiment

(a) Objectif et politique d'investissement

Risque de change

À l'heure actuelle, les investissements dans le Compartiment sont restreints aux titres à revenu fixe libellés en renminbis (RMB) et aux liquidités en renminbis. De récentes inquiétudes concernant les politiques de change de la Chine ont entraîné un flux sortant d'actifs du Compartiment, en dépit d'un intérêt persistant pour une exposition aux titres chinois à revenu fixe.

L'accès au marché chinois de titres à revenu fixe onshore poursuit son évolution, si bien qu'il est important que le Compartiment bénéficie d'une flexibilité lui permettant d'accéder à l'ensemble des vastes possibilités du marché. Si l'émission onshore s'est accrue pour les émetteurs chinois et mondiaux, l'émission sur le marché RMB offshore diminue et cette baisse devrait se maintenir. Dans le même temps, l'émission en devise forte offshore (c'est-à-dire autre que RMB) des sociétés chinoises continue sa progression. Les changements apportés au Compartiment ont pour but d'ouvrir un plus grand éventail de possibilités sur le marché. À compter de la Date d'effet, le Compartiment pourra investir 100 % de sa valeur nette d'inventaire par l'entremise du marché obligataire interbancaire chinois. Veuillez voir ci-dessous « Marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM »), pour de plus amples informations.

Pour toutes ces raisons, les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment, de sorte que ce dernier puisse accéder aussi bien aux possibilités libellées en RMB qu'à celles libellées dans une devise autre que la devise nationale.

Ce changement de devrait pas accroître de manière significative le profil de risque ou d'effet de levier du Compartiment.

Investissement dans des instruments dérivés

À la suite d'une révision stratégique des investissements par la Société, les Administrateurs ont décidé de clarifier l'utilisation d'instruments dérivés dans le cadre de la politique d'investissement de chaque Compartiment. Cette clarification ne modifiera en rien l'objectif d'investissement des Compartiments, mais donnera à ces derniers la flexibilité d'utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement. Le Conseil estime qu'une flexibilité accrue servira les intérêts des actionnaires, puisqu'elle aidera à créer un univers d'investissement plus grand, de manière à mieux gérer le risque et à maximiser la performance des Compartiments. Grâce à l'introduction de cette flexibilité, les caractéristiques d'investissement et le positionnement des Compartiments seront à la fois pertinents et compatibles avec l'environnement d'investissement actuel et les attentes des actionnaires.

Cette modification peut accroître le profil de risque du Compartiment, en fonction du degré d'utilisation d'instruments dérivés, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples informations sur le risque, veuillez vous référer à l'Indicateur synthétique de risque et de rendement dans le Document d'informations clés pour l'investisseur applicable au Compartiment. Par suite du changement de politique d'investissement, il est prévu que l'indicateur augmente, passant de 3 à 4.

Les risques associés à l'investissement dans des instruments dérivés comprennent le risque de contrepartie/crédit, le risque de liquidité, le risque de valorisation, le risque de volatilité et le risque de transaction de gré à gré. L'élément/le composant effet de levier d'un instrument dérivé peut entraîner une perte significativement plus importante que le montant investi dans l'instrument dérivé. L'exposition aux instruments dérivés peut conduire à un risque élevé de perte importante pour les Compartiments. Pour de plus amples informations concernant les risques associés à un investissement dans des instruments dérivés, veuillez vous référer à la sous-section « **Instruments dérivés – Généralités** » dans la section « **Risques particuliers** ».

Investissement dans des titres adossés à des créances (ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), des obligations convertibles contingentes et des titres en difficulté

En termes simples, les ABS et les MBS sont des titres de créance adossés à ou garantis par le flux de revenu issu respectivement d'un groupe d'actifs sous-jacents ou de prêts hypothécaires sous-jacents, et les obligations convertibles contingentes sont des titres à revenu fixe qui sont convertibles en actions si un événement déclencheur préétabli se produit.

Les titres en difficulté sont des titres émis par une société qui est soit en défaut de paiement soit à haut risque de défaut de paiement.

Les obligations associées à ces titres peuvent être soumises à un risque de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt plus important que celui d'autres titres à revenu fixe comme les emprunts d'État. C'est pour cette raison que, dans le but d'offrir aux Actionnaires une plus grande transparence quant à l'utilisation de ces titres, des informations appropriées seront ajoutées à la politique d'investissement du Compartiment. L'utilisation d'ABS et de MBS sera limitée à 20 % du total de l'actif du Compartiment, l'utilisation de titres en difficulté sera limitée à 10 % du total de l'actif du Compartiment et l'utilisation d'obligations convertibles contingentes sera limitée à 20 % du total de l'actif du Compartiment.

L'introduction de ces informations ne modifiera pas la stratégie d'investissement du Compartiment.

Les ABS et les MBS peuvent être exposés à un risque de crédit, de liquidité et de taux d'intérêt plus important que les autres titres à revenu fixe. Les ABS et les MBS sont souvent exposés au risque de prolongation (lorsque les obligations liées aux actifs sous-jacents ne sont pas réglées à échéance) et aux risques de remboursement anticipé obligatoire (lorsque les obligations liées aux actifs sous-jacents sont réglées avant échéance). Pour de plus amples informations sur les risques associés à un investissement dans des ABS et des MBS, veuillez vous reporter aux paragraphes intitulés « **Titres adossés à des créances (Asset-Backed Securities ou « ABS »)** » et « **Titres adossés à des créances hypothécaires (Mortgage-Backed Securities ou MBS)** », dans la section « **Risques particuliers** » du Prospectus.

Les personnes qui investissent dans des obligations convertibles contingentes peuvent subir une perte de capital, contrairement aux détenteurs d'actions. Les événements déclencheurs diffèrent et déterminent une exposition au risque de conversion en fonction de l'écart entre le ratio de capital et le niveau de déclenchement. Il peut être difficile pour le Compartiment concerné d'anticiper les événements déclencheurs qui exigeraient que les obligations soient converties en actions. Qui plus est, il peut être difficile pour le Compartiment concerné d'évaluer le comportement qu'auront les titres au moment de la conversion. Pour de plus amples informations concernant les risques associés à un investissement dans des obligations convertibles contingentes, veuillez vous référer à la sous-section « **Obligations convertibles contingentes** » dans la section « **Risques particuliers** ».

L'investissement dans des titres en difficulté comporte des risques importants. De tels investissements ne se feront que lorsque le Gestionnaire Financier par délégation jugera que les titres sont négociés à un niveau substantiellement différent de celui qu'il perçoit comme étant la juste valeur ou que, selon toute probabilité, l'émetteur des titres fera une offre d'échange ou sera soumis à un plan de restructuration; quoi qu'il en soit, rien ne peut garantir qu'une telle offre d'échange sera faite ou qu'un tel plan de restructuration sera adopté ou encore que tout titre ou autre actif reçu en relation avec cette offre d'échange ou ce plan de restructuration n'aura pas une valeur ou un rendement potentiel inférieurs à ceux prévus au moment de l'investissement. Pour de plus amples informations concernant les risques associés à un investissement dans des titres en difficulté, veuillez vous référer à la sous-section « **Titres en difficulté** » dans la section « **Risques particuliers** ».

(b) Évaluation du risque

Afin de refléter l'univers d'investissement révisé du Compartiment et de fournir des moyens plus appropriés pour le contrôle et la gestion des niveaux de risque, la méthode d'évaluation du risque selon la VaR relative (utilisant l'indice Markit iBoxx ALBI China Offshore Index) sera remplacée par la méthode selon la VaR absolue.

(c) Nom du Compartiment

Pour que le nom du Compartiment reflète la nouvelle approche d'investissement, le nom « Renminbi Bond Fund » sera remplacé par celui de « China Bond Fund ».

Pour un résumé des changements apportés au Compartiment, veuillez vous référer à l'Annexe.

Marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM »)

À compter de la Date d'effet, des informations supplémentaires seront ajoutées au Prospectus, de façon à ce que le Compartiment puisse obtenir une exposition directe aux obligations chinoises onshore via le CIBM, y compris une exposition par le biais de Bond Connect :

Bond Connect est une nouvelle initiative lancée en juillet 2017 pour un accès réciproque au marché obligataire entre Hong Kong et la Chine continentale, établi par le China Foreign Exchange Trade System & National Interbank Funding Centre (« CFETS »), China Central Depository & Clearing Co., Ltd, la chambre de compensation de Shanghai, ainsi que HKEX et le Central Moneymarkets Unit.

En vertu des réglementations en vigueur en Chine continentale, les investisseurs étrangers éligibles seront autorisés à investir dans les obligations circulant dans le marché obligataire interbancaire chinois, via le dispositif Northbound Trading de Bond Connect (le « Lien Northbound Trading »). Il n'y aura aucun quota d'investissement pour le Lien Northbound Trading.

Le Prospectus contiendra une description détaillée de la plate-forme Bond Connect.

Négociation des Actions de la Société

À compter de la Date d'effet, lorsque les actionnaires souscrivent à ou demandent le rachat d'Actions ayant une valeur spécifique, le nombre d'Actions négociées résultant de la division de la valeur spécifique par la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable peut être exprimé par un nombre à quatre décimales (plutôt que deux décimales, comme c'est actuellement le cas). Cet arrondi pourra être au bénéfice du Compartiment ou de l'actionnaire. La confirmation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action pour toute transaction sera indiquée dans votre avis d'exécution.

Coûts associés à l'ouverture d'une ligne de crédit par la Société

Conformément au Prospectus en vigueur, si un Compartiment a fait des emprunts, les remboursements des sommes empruntées ainsi que les intérêts courus seront prélevés sur les actifs du Compartiment concerné. À ce jour, aux termes du Prospectus, la Société de Gestion utilise la Commission d'Administration pour couvrir tous les coûts et dépenses de fonctionnement et d'administration fixes et variables supportés par la Société. À ce titre, toute commission d'engagement associée à l'ouverture d'une ligne de crédit est actuellement prélevée sur la Commission d'Administration reçue par la Société de Gestion.

Dans le cadre de son processus de gestion des liquidités, la Société a ouvert une ligne de crédit auprès d'une banque tierce, au profit de tous les Compartiments, et tout coût associé à l'ouverture de cette ligne de crédit (y compris le remboursement de toute somme due et les intérêts courus et, à compter de la Date d'effet, toute commission d'engagement payable y afférente), est prélevé sur les actifs des Compartiments concernés. À ce jour, aux termes du Prospectus, toute commission d'engagement associée à l'ouverture d'une ligne de crédit est payable par la société de gestion. À cet égard, à compter de la Date d'effet, toute commission d'engagement associée à l'ouverture d'une ligne de crédit par la Société sera couverte par les Compartiments concernés. Cette

commission sera répartie entre les Compartiments concernés, au prorata, et pourra éventuellement entraîner une augmentation non significative des commissions appliquées auxdits Compartiments.

En d'autres termes, à compter de la Date d'effet, toute commission d'engagement découlant d'emprunts sera prélevée sur les actifs des Compartiments concernés. Cette commission sera répartie entre les Compartiments concernés sur une base juste et équitable.

Une ligne de crédit est ouverte au profit d'un Compartiment afin d'apporter de la liquidité dans des conditions de marché extrêmes. Étant donné que l'ouverture de cette ligne de crédit sert les intérêts des actionnaires des Compartiments concernés, il semble raisonnable que ces Compartiments absorbent les coûts associés.

Cette modification sera applicable à tous les Compartiments. Cependant, les nouveaux Compartiments n'auront pas automatiquement accès à une ligne de crédit et devront par conséquent être ajoutés au moyen d'un processus d'adhésion. Ce processus comprend, entre autres, tout contrôle préalable nécessaire effectué par les prêteurs, dans le but d'autoriser l'ajout de nouveaux Compartiments. Durant cette période, ces Compartiments ne feront l'objet d'aucune ligne de crédit, ni ne pourront faire de prélèvements sur une quelconque ligne de crédit. De plus, rien ne garantit que l'ajout de nouveaux compartiments sera approuvé par les prêteurs, ni que le crédit sera disponible pour un Compartiment puisque la ligne de crédit est fonction de la disponibilité (sur une base d'allocation équitable) pour les Compartiments et autres fonds BlackRock parties à la convention de crédit. À ce titre, certains Compartiments peuvent ne pas faire l'objet de la ligne de crédit et ne supporteront aucuns frais associés à cette dernière.

Coûts associés aux demandes de remboursement de la retenue à la source

À compter de la Date d'effet, tous coûts professionnels liés aux demandes de remboursement de la retenue à la source à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE (plus toutes taxes ou tous intérêts y afférents) seront payés par la Société et seront répartis entre les Compartiments concernés sur une base juste et équitable (selon les mêmes modalités de comptabilisation de ces coûts pour les demandes de remboursement de la retenue à la source au sein de l'UE).

La Société a obtenu, à ce jour, un bon degré de succès s'agissant de ses demandes de remboursement de la retenue à la source. En outre, avant qu'une demande de remboursement de la retenue à la source hors UE ne soit faite, une analyse des coûts et des avantages sera réalisée afin de s'assurer que la valeur du remboursement demandé compense largement les coûts professionnels liés à cette demande. Par conséquent, il serait raisonnable que tous coûts professionnels associés à des demandes de remboursement de la retenue à la source hors UE soient payés par la Société et répartis entre les Compartiments concernés sur une base juste et équitable, plutôt que couverts par la Commission d'Administration.

Quoi qu'il en soit, si une demande de remboursement de la retenue à la source est refusée, ce refus peut éventuellement entraîner une augmentation non significative des commissions appliquées aux Compartiments concernés, en raison des coûts professionnels attribués à ces Compartiments.

Impact sur les Actionnaires

Les Actionnaires qui n'approuvent pas les changements décrits dans la présente lettre peuvent faire procéder au rachat de leurs Actions, sans commissions de rachat, à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus. Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'équipe de Services aux Investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous).

Les produits du rachat seront versés aux Actionnaires dans un délai de trois Jours Ouvrables à compter du Jour de Négociation concerné, sous réserve que la Société ait reçu les documents nécessaires (tels qu'indiqués dans le Prospectus).

Informations générales

Des versions mises à jour du Prospectus seront mises à la disposition des Actionnaires, sans frais, à compter de la Date d'effet. Des exemplaires des Statuts et des rapports annuel et semi-annuels de la Société peuvent également être obtenus sur notre site Internet sans frais, sur demande auprès de votre représentant local ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : Investor.services@blackrock.com, téléphone 00 44 (0)207 743 3300.

Des investisseurs belges peuvent également obtenir un exemplaire du Prospectus (en anglais et en français), des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (en anglais, français et néerlandais), des Statuts (en anglais) et du dernier rapport périodique (en anglais) peut être obtenu, sans frais, auprès de l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique). Ces documents sont également disponibles sur www.blackrock.com.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Freeman', written over a horizontal line.

Paul Freeman
Président

ANNEXE

Changements apportés au Compartiment

	Situation actuelle	Situation à compter de la Date d'effet
Changement de nom	Renminbi Bond Fund	China Bond Fund
Objectif d'investissement	<p>Le Compartiment Renminbi Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables émis ou distribués à l'intérieur ou à l'extérieur de la RPC et libellés en renminbis, et des liquidités en renminbis. Le Compartiment peut investir sans limite en RPC via un Quota RQFII. Le Compartiment peut investir dans toute la gamme de titres à revenu fixe négociables disponibles, y compris des titres de moindre qualité. Le risque de change est géré avec souplesse.</p>	<p>Le Compartiment China Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables libellés en renminbis ou dans des devises autres que la monnaie chinoise, émis par des entités exerçant la majeure partie de leur activité économique en RPC par le biais de mécanismes comprenant, mais de façon non limitative, le marché obligataire interbancaire chinois, le marché boursier des obligations, le système de quotas et/ou les émissions onshore ou offshore et/ou tous circuits développés à venir. Le Compartiment peut investir sans limite en RPC. Le Compartiment peut investir dans tout l'éventail de titres à revenu fixe et de titres liés à des titres à revenu fixe autorisés, y compris les titres de moindre qualité (dans la limite de 50 % du total de l'actif). Le risque de change est géré avec souplesse.</p> <p>Dans le cadre de son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % du total de son actif dans des ABS et des MBS, qu'ils soient investment-grade ou non. Ceux-ci peuvent comprendre des papiers commerciaux adossés à des actifs, des obligations adossées à des actifs, des « collateralised mortgage obligations », des « commercial mortgage-backed securities », des titres indexés sur un risque de crédit, des « real estate mortgage investment conduits », des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et des CDO synthétiques. Les actifs sous-jacents aux ABS et aux MBS peuvent comprendre des prêts, des contrats de location ou des créances (comme une dette de carte de crédit, des prêts automobiles et des prêts étudiant, concernant les ABS, et des créances hypothécaires commerciales et résidentielles issues d'un établissement financier reconnu et autorisé, concernant les MBS). Les ABS et les MBS dans lesquels le Compartiment investit peuvent utiliser l'effet de levier pour accroître le rendement au profit des investisseurs. Certains ABS peuvent être structurés à l'aide d'un instrument dérivé comme un swap sur défaillance ou d'un panier de tels instruments dérivés, afin d'accroître l'engagement dans des titres de divers émetteurs sans avoir à investir directement dans les titres.</p> <p>L'exposition du Compartiment à des Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif, et son exposition à des obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif.</p>

	Situation actuelle	Situation à compter de la Date d'effet
		<p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Ce Compartiment peut détenir des engagements importants dans des ABS, des MBS et des titres obligataires de qualité non-investment grade ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de risques particuliers ».</p>
Devise de Référence	RMB	RMB
Duration prévue	2-3 ans	2-7 ans
Risque de change	Min. 70 % RMB	Pas de minimum RMB
Mesure de gestion des risques	VaR relative utilisant l'indice Markit iBoxx ALBI China Offshore Index	VaR absolue
Niveau d'Effet de levier prévu	60 % de la Valeur Nette d'Inventaire	120 % de la Valeur Nette d'Inventaire